

Ces églises qui coûtent cher À NOS COMMUNES

▶ Jean-Charles Luperto (PS) veut professionnaliser leur gestion: "Mais le CDH bloque pour des raisons électoralistes."

▶ Dans presque chaque village wallon, la présence d'une église rappelle une époque où les fidèles se pressaient en masse aux différents offices religieux.

L'époque a changé, mais les clochers sont restés. Et leur entretien coûte très cher, aux communes, contraintes d'éponger leurs dettes. Car la Wallonie regroupe toujours quelque 2000 fabriques d'église, alors qu'elle ne compte que 262 communes, soit 1 pour 1800 habitants. Elles sont chargées d'assurer l'entretien, la gestion et les rénovations des différents édifices de leur paroisse.

En Flandre, on ne compte que 1739 fabriques (1 pour 3600 habitants).

"Les dépenses ordinaires pour la fonction Cultes et laïcité s'élèvent chaque année à 100 millions d'euros au total. Cela représente 1% des dépenses communales. Quand on y a ajouté les dépenses extraordinaires, comme des travaux de peinture d'une église ou la rénovation d'un toit, on atteint 100 millions € par an à l'échelle de la Wallonie. Soit 2 à 3% du budget extraordinaire total d'une commune (NdLR: ces données intègrent également les autres cultes, comme l'islam ou le culte israélite)", analyse Jean-Charles Luperto (PS), député wallon. Cela représente 27 euros par wallon et par an.

"Les fabriques d'église grèvent les finances locales! Le problème c'est que, l'église étant dépendante de l'État, les communes sont tenues d'éponger les déficits des fabriques. Chaque année, au conseil communal, il faut avaler ces pertes sans rien pouvoir y faire!", reprend le bourgmestre de Sambreville. "Les fabriques sont souvent tenues par des personnes vieillissantes, éloignées des rigueurs qu'impliquent les finances publiques... De manière globale, il

faudrait davantage de prévisibilité dans ces frais et surtout, professionnaliser la gestion de ces fabriques d'églises, mais aussi les réunir en entité, au niveau communal. C'est ce que j'ai fait à Sambreville. Cela permet de mettre ces personnes de différentes paroisses autour de la table, pour qu'elles se concertent. On évite ainsi de mauvaises surprises à la fin de l'année. Il faut moderniser la législation actuelle, rassembler les textes. La législation actuelle date du code napoléonien, et n'a plus été modifiée depuis 1931."

En effet, ces déficits non-maîtrisés, car non prévisibles, constituent souvent une épée de Damoclès sur les finances des communes wallonnes.

L'ensemble des partis wallons semblaient d'accord pour moderniser le système. Un groupe de travail a été mis en place voici 2 ans et demi dans la commission pouvoirs locaux du Parlement wallon.

LE GROUPE prévoyait de rationaliser les moyens financiers, avec des comptes globalisés entre plusieurs fabriques d'église. L'intervention des communes dans leurs finances aurait également été plafonnée. La question des logements des ministres du culte (curés, etc.) a été mise sur la table, tout comme la gestion du patrimoine. Il était aussi question du partage des édifices

religieux entre paroisses, mais aussi de la désaffectation de certaines églises.

"Le groupe de travail a superbement avancé. Mais le CDH bloque: ils ont subitement décidé d'envoyer en l'air deux ans et demi de travail", reprend Jean-Charles Luperto. "Ils sont venus avec une proposition minimaliste pour de très mauvaises raisons électoralistes. Cela ressemble à un réflexe PSC de repli vers un de leurs piliers catholiques, vers la Belgique de papa. Attention: je ne suis pas un bouffeur de curés! Mais il est de mon devoir de dire, à l'heure où les finances publiques sont soumises à rude épreuve, qu'on rate une occasion d'améliorer la gestion publique des cultes!"

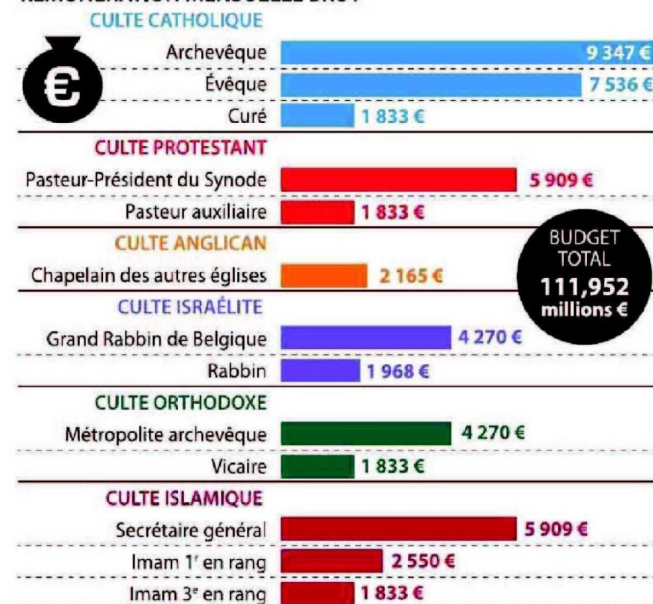
Adrien de Marneffe

Nombre de ministres du culte (curés, imams etc) financés par l'autorité fédérale

	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN EN 2017	POURCENTAGE EN 2017
CULTE CATHOLIQUE	2 801	81,3%
CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE	137	4%
CULTE ANGLICAN	12	0,3%
CULTE ISRAËLITE	31	0,9%
CULTE ORTHODOXE	55	1,6%
CULTE ISLAMIQUE	75	2,2%
LAÏCITÉ	334	9,7%
TOTAL	3 445	

Les budgets de financement des cultes 2018

RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUT



Quelques chiffres



Dépenses ordinaires et extraordinaires des communes wallonnes pour la fonction Cultes et laïcité **100 millions €**

Source: Les religions et la laïcité en Belgique, rapport 2017 (ORELA, ULB)

PM Graphics

“L'Église a plus de pierres QUE DE BRAS”



Caroline Sägesser, spécialiste du financement des cultes, au Crisp.

Pourquoi est-il tant question de réformer le financement des cultes ?

“Le régime actuel date de Napoléon. Le financement des cultes constituait un dédommagement aux biens confisqués à l'Église durant la Révolution française. Depuis, il a peu bougé, hormis le fait qu'il a été élargi au XX^e siècle aux cultes islamique et orthodoxe. Le financement public intervient de deux manières : au niveau fédéral, via le SPF Justice, qui paie le salaire des ministres du culte (curés, imams, etc.). Et au niveau du soutien aux communautés religieuses, par les communes et les provinces, encadrées par la Région.”

En quoi consiste cette intervention des communes ?

“Les communes ont l'obligation de couvrir le déficit des fabriques d'églises, mais aussi de procéder aux réparations, par exemple d'une toiture. Les pertes sont pour les communes, mais les bonus pour la paroisse. Elles doivent également fournir un logement aux ministres de culte.”

En quoi les règlements devraient-ils évoluer ?

“Le décret Furlan a déjà permis d'adopter une nouvelle législation sur l'islam, avec des critères plus stricts sur la reconnaissance des mosquées. Mais le mécanisme de financement du culte catholique n'a pas été revu. Or, en Belgique, le culte catholique a beaucoup plus de pierres que de bras ! C'est l'inverse pour le culte islamique. Il y a plus d'églises que de prêtres. De sorte que nombreux sont les curés qui disposent de plusieurs logements, de plusieurs presbytères. Il y a une volonté de rationaliser cela. Cela semble justifié.”

Comment rationaliser ?

“D'un point quantitatif, d'abord : il y a trop d'églises. Certaines pourraient être recyclées pour d'autres usages. Il y a eu une fusion des communes mais pas de fusion des paroisses. Et d'un point de vue qualitatif : nous ne sommes pas dans la bonne gouvernance. Il n'y a pas d'incitation pour les fabriques d'église à équilibrer les

comptes.”

Que faire pour les logements ?

“Les ministres de culte sont mal payés mais disposent d'un logement de fonction. Qu'on leur donne un salaire plus correct mais sans presbytère.”

Est-il juste que même des citoyens qui ne pratiquent aucune religion financent l'entretien des églises ou mosquées ?

“Je rappelle que, depuis 2002, on finance les religions mais aussi les établissements d'assistance du monde laïque. Et puis, c'est le principe de beaucoup d'impôts. De la même manière, des écolos financent bien le Grand Prix de Francorchamps.”

Interview > AdM



“Les églises, soit on les entretient, SOIT ON LES DÉMOLIT”

▣ Josy Arens (CDH), député wallon : “Pas le temps pour réaliser un travail correct.”

► Jean-Charles Luperto fustige le CDH qu'il accuse de bloquer la réforme des fabriques d'église.

“On a estimé que nous n'avions plus le temps pour réaliser un travail correct avant la fin de la législature”, réagit Josy Arens (CDH), député wallon, qui a participé au groupe de travail sur la question. “Nous avons rencontré les responsables de cultes catholiques, islamiques, israélites, etc. Un travail important a été réalisé par le Parlement wallon. Mais le temps manque. Et cela ne sert à rien de faire passer un texte, dont nous n'étions pas satisfaits, car il ne va pas assez loin.”

Il rejette formellement l'idée selon

laquelle le CDH aurait agi de manière électoraliste. “Aujourd'hui, tous les fabriciens (Ndir: gérants des fabriques d'églises) ne votent plus pour le CDH. On n'est plus du tout dans cette période”, reprend Josy Arens, bourgmestre d'Attert. “Je ne suis pas né de la dernière pluie. Je suis candidat depuis 35 ans. Je sais bien que je ne dois pas compter sur la voix de chacun d'entre eux. Sinon, j'en obtiendrais encore bien davantage à chaque élection !”

JOSY ARENS estime qu'il est nécessaire de mieux encadrer les fabriques d'église, avec des “contraintes plus strictes”. “Depuis que je suis bourgmestre, j'ai pu diviser en deux l'in-

tervention communale sur les dépenses ordinaires des églises de mes communes.

Je suis favorable au fait que les fabriques ne puissent plus ajouter de dépense extraordinaire au budget des communes, conclut-il. Nous avons une église que nous allons affecter à un petit centre culturel. On doit pouvoir les ouvrir à d'autres activités. Les églises, soit on les entretient, soit on les démolit. Mais je ne voudrais en aucun cas dans ma commune que les

églises deviennent des bâtiments délabrés au milieu du village. Je souhaite réellement que des décisions soient prises ! Il faut clarifier la situation actuelle et que ce soit la même pour tous les cultes. Je veux un vrai décret qui réorganise les cultes : un décret pris sous Macron plutôt que sous Napoléon.”

AdM